



LE

Tiers-Ordre de Saint-François

OU PICPUS ()*

PÈRE gardien n'eut garde d'oublier les bienfaits de la famille de Villeroy en faveur de son couvent, et la sympathie que lui avait manifestée Mgr Camille de Neuville, quand, ayant interdit l'église paroissiale, cet archevêque ordonna qu'on fit les fonctions curiales dans la chapelle des Pénitents, et ne voulut jamais permettre qu'on se servît en aucune manière de l'église des religieux. Il crut donc ne pouvoir mieux faire que de s'adresser au maréchal de Villeroy pour lui demander sa protection dans cette circonstance difficile. Voici sa lettre :

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet 1892.